



Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2014-0592
Demande : B.3.11
Produit : Poudre insecticide complète Bayer Advanced
Numéro d'homologation : 14431
Matières actives (m. a.) : Pyréthrinés (1,0 %), butoxyde de pipéronyle (10,0 %), gel de silice amorphe (40,0 %)
Numéro de document de l'ARLA : **2450296**

Contexte

La poudre insecticide complète Bayer Advanced (connue auparavant sous le nom d'insecticide en poudre Drione, n° d'homologation 14431) est une poudre insecticide à usage domestique prête à l'emploi qui contient 1,0 % de pyréthrinés, 10,0 % de butoxyde de pipéronyle et 40,0 % de gel de silice amorphe.

La poudre insecticide complète Bayer Advanced est homologuée pour la suppression des fourmis, des blattes, des lépismes argentés, des punaises de lits et des puces dans bien des sites intérieurs différents à raison de 60 grammes par 10 mètres carrés de surface comme traitement dans les fissures et les crevasses ou en une « pellicule continue visible » derrière les cuisinières, les réfrigérateurs, les appareils électroménagers et les plinthes, ainsi que sur les cadres de lit et les matelas.

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter l'allégation de suppression des guêpes à l'intérieur selon un taux d'application de 0,25 à 0,5 gramme pour un nid de taille moyenne et de 1,0 à 2,0 grammes pour un nid de grande taille, et à ajouter une allégation de suppression des araignées et des grillons à la dose homologuée pour les autres organismes nuisibles figurant sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Non requise.

Évaluations sanitaires

Non requises.

Évaluation environnementale

Non requise.

Évaluation de la valeur

Quatre essais d'efficacité ont été présentés à l'appui de l'allégation de suppression des guêpes selon un taux d'application de 0,25 à 2,0 grammes par nid. Ces essais ont été menés sur des guêpes seules ou leur nid. Les espèces visées étaient la guêpe jaune et le poliste. Les taux d'application variaient de 0,25 à 2,0 grammes de poudre par nid. Tous les taux, quel que soit l'essai, ont permis de supprimer 100 % des insectes cibles. Ces essais appuient l'allégation de suppression des guêpes selon un taux d'application de 0,25 à 0,5 gramme pour un nid de taille moyenne et de 1,0 à 2,0 grammes pour un nid de grande taille.

L'ajout des grillons et des araignées à la liste des organismes nuisibles supprimés par la poudre insecticide complète Bayer Advanced a été jugé acceptable étant donné que ces organismes nuisibles figuraient sur l'étiquette de l'insecticide en poudre Drione (produit commercial, n° d'homologation 15255).

Conclusion

L'ajout des grillons et des araignées à la liste des organismes nuisibles supprimés à l'intérieur ainsi que l'ajout de la suppression des guêpes à l'intérieur selon un taux d'application de 0,25 à 0,5 gramme pour un nid de taille moyenne et de 1,0 à 2,0 grammes pour un nid de grande taille sont acceptés.

References

PMRA No. 2394121 Nielson, Caroline D., 2014. Drione® Insecticide Powder containing pyrethrins, piperonyl butoxide and amorphous silica gel for the control of Wasps and Yellow Jackets for use outdoors, Value Summary DACO 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3.

PMRA No. 2394122 Nielson, Caroline D., 2014. Drione® Insecticide Powder containing pyrethrins, piperonyl butoxide and amorphous silica gel for the control of Wasps and Yellow Jackets for use outdoors, Value Data Summary, DACO 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.